Procès-verbal

Hôtel de ville

869, boul. St-Jean-Baptiste, 2^e étage

Mercier (Québec) J6R 2L3 Téléphone : 450 691-6090 Télécopieur : 450 691-6529 www.ville.mercier.qc.ca

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MARS 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 mars 2024 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2e étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS:

Monsieur le maire suppléant Bernard Mallet, Madame la conseillère Stéphanie Felx et Messieurs les conseillers Stéphane Roy et Tony Bolduc, sous la présidence du maire suppléant Bernard Mallet.

SONT AUSSI PRÉSENTS:

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations. Monsieur Hadi Hakim, directeur général

SONT ABSENTS(ES):

Madame Lise Michaud mairesse, Monsieur Philippe Drolet conseiller et Monsieur Martin Laplaine conseiller

2024-03-159 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et est résolu:

• QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2024-03-160 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2022-1009-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN NOTAMMENT D'EXIGER DU STATIONNEMENT EN SOUS-SOL ET D'AGRANDIR LA ZONE H03-480 AU DÉTRIMENT DES ZONES H03-352 ET H03-491.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter des modifications au règlement de zonage 2022-1009;

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné le 5 mars 2024;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement le 5 mars 2024;

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue le 19 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Felx et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

 QUE ce Conseil adopte le second projet de règlement 2022-1009-09 modifiant le règlement de zonage 2022-1009, et ce, sans modifications.

ADOPTÉE à l'unanimité

2024-03-161 NOMINATION TEMPORAIRE - COMITÉ FINANCES

CONSIDÉRANT l'absence de la mairesse, madame Lise Michaud;

CONSIDÉRANT l'absence du conseiller du district numéro 6, monsieur Martin Laplaine;

CONSIDÉRANT que monsieur Laplaine est membre du comité Finances et est désigné pour auditer les comptes du mois à payer (résolution 2023-11-643);

CONSIDÉRANT que monsieur Laplaine ne sera de retour que le 2 avril 2024;





Procès-verhal

Hôtel de ville

869, boul. St-Jean-Baptiste, 2^e étage

Mercier (Québec) J6R 2L3 Téléphone : 450 691-6090 Télécopieur : 450 691-6529 www.ville.mercier.qc.ca

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une nomination temporaire afin de procéder à la vérification des comptes à payer pour le mois de mars 2024 en vue de faciliter le paiement des fournisseurs de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et est résolu:

 QUE ce Conseil procède à la nomination temporaire de madame Stéphanie Felx au comité Finances afin qu'elle puisse contrôler les comptes à payer du mois de mars 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 18 h 33.

La période de questions a eu lieu à 18 h 33.

2024-03-162 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Felx et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

• DE clore la séance à 18 h 33.

ADOPTÉE à l'unanimité

